1. **Une expérience originale d’intégration économique en Europe**

*Qu’est-ce-que l’intégration économique ? Qu’est-ce qui caractérise l’intégration économique en Europe ? Comment la construction d’un grand marché intérieur puis la création d’une monnaie unique ont-ils contribué au processus d’intégration économique original / particulier qui caractérise l’Europe ?*

**Activité :**

**Etape 1 :** Répondez à l’ec3 sur la base des documents proposés et de la grille d’autoévaluation partiellement renseignée. Complétez la grille avant de rédiger votre réponse. Une aide vous est proposée sous forme d’exercices.

 EC3 : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Sujet**: A l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous expliquerez que la constitution d’un marché unique et d’une monnaie unique ont permis une plus grande intégration européenne.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Attentes | OUI | A travailler |
| **-J'ai compris le sujet et j’ai identifié les connaissances attendues :**  -j'ai cerné la consigne,  -j'ai délimité le sujet pour ne pas faire de hors sujet,  -j'ai identifié les notions et mécanismes pertinents.  Intégration, zone de libre-échange, marché unique, euro, monnaie unique, BCE, compétitivité, économies d’échelle, croissance, taux de change |  |  |
| **-J'ai mobilisé les informations qui répondent au sujet dans chaque document :**  -j’ai su lier certaines connaissances avec le dossier documentaire,  -j'ai sélectionné les informations (données, idées, exemples) en prenant soin de ne pas recopier le(s) texte(s),  -j'ai interprété correctement les données statistiques,  -j’ai transformé des données statistiques de manière significative,  -j'ai fait une référence aux documents utilisés. |  |  |
| **-J'ai construit un raisonnement cohérent :**  -J'ai distingué plusieurs arguments  **I-Avec le marché unique, on a une avancée dans l’intégration européenne…**   1. **Le marché unique résulte d’une volonté engagée depuis les années 1950**   (d’une zone de libre-échange au marché unique, et élargissement de l’UE)   1. **et présente des avantages économiques**   (avantages du marché unique : plus de concurrence et recherche de compétitivité des entreprises, marché plus vaste et économies d’échelle, baisse des prix et diversité des produits pour les consommateurs, hausse des échanges et croissance économique…)  **II-...renforcée par la création d’une monnaie unique**   1. **de Maastricht à la monnaie unique**   (traité de Maastricht, BCE et politique monétaire commune, monnaie unique)   1. **qui présente des avantages**   (fin des contraintes de change, fin des incertitudes liées aux variations des taux de change, plus d’échanges et croissance ; baisse des taux d’intérêt favorables à l’ investissement, zone de stabilité monétaire …)  -j'ai rédigé un paragraphe par argument (AEI),  -j'ai relié les paragraphes par des connecteurs logiques,   -j'ai annoncé ma démarche dans une entrée en matière introductive,  -j'ai répondu au sujet en conclusion. |  |  |
| **-J'ai rédigé convenablement et sans fautes excessives.**  **-J'ai sauté une ligne entre chaque paragraphe.** |  |  |

Document  1 : Les étapes de la construction européenne

-1957 : Signature du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) entre 6 pays (RFA, Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), entré en vigueur le 1er janvier 1958. Ce traité poursuit la construction de ce qui avait été commencé lors de la création de la CECA (Communauté européenne pour le charbon et l’acier) en 1951.

-Entre 1958 et 1971 : suppression des barrières douanières, mise en place de politiques communes, en particulier dans le domaine agricole (la PAC), dans le domaine du commerce (TEC instauré dès 1968) et dans les rapports avec les pays africains (Convention de Yaoundé, Politique européenne d’aide au développement contractée à partir de 1963).

-1972 : Traité de la Haye élargissant la CEE (entrée de 3 nouveaux pays, la Grande-Bretagne, l’Irlande et le Danemark). Début de mise en œuvre d’une politique monétaire harmonisée, avec l’institution du “ serpent monétaire ” qui vise à protéger les monnaies européennes de fluctuations trop importantes du fait du flottement du dollar décidé par les autorités monétaires américaines.

-1979 : création du Système monétaire européen (SME). Certains pays membres participent plus ou moins au SME, en particulier la Grande-Bretagne. C’est aussi cette année qu’ont lieu les premières élections au suffrage universel du Parlement européen.

-1981 : entrée de la Grèce.

-1986 : adhésion de l’Espagne et du Portugal. Signature de l’Acte Unique qui prévoit le principe de reconnaissance mutuelle et celui du vote à la majorité qualifiée plutôt qu’à l’unanimité pour certaines décisions du conseil.

-1992 : Traité de Maastricht créant l’Union européenne reposant sur 3 piliers et prévoyant l’instauration d’une monnaie unique. Adhésion de la Suède, de l’Autriche et de la Finlande : c’est l’Europe des 15.

-1997 : Traité d’Amsterdam et la mise en œuvre du Pacte de Stabilité et de Croissance PSC.

-1998 : détermination des pays entrant dans la zone euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Irlande, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal), mise en place de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui mènera la politique monétaire européenne à la place des banques centrales nationales.

-1er janvier 1999 : l’euro devient la monnaie légale des 11 pays de la zone euro. Les monnaies nationales cessent de circuler définitivement entre le 1er janvier et le 17 février 2002.

-26 février 2001, signature du traité de Nice par les États membres de l'[Union européenne](file:///F:\wiki\Union_europ%25C3%25A9enne). Il fixe les principes et les méthodes d'évolution du système institutionnel au fur et à mesure que l'[Europe](file:///F:\wiki\Europe) s'élargira et est entré en vigueur le [1er février](file:///F:\wiki\1er_f%25C3%25A9vrier) [2003](file:///F:\wiki\2003).

Le Traité de Nice a amorcé la réforme institutionnelle nécessaire à l'élargissement et étendu le vote à la majorité qualifiée au conseil a été étendu à de nouveaux domaines (…)

-1er mai 2004 : entrée de 10 nouveaux pays (Pologne, Hongrie, Lituanie, Estonie, Lettonie, République tchèque, Chypre, Malte, Slovénie, Slovaquie) ce qui porte le nombre d’Etats membres de l’Union européenne à 25.

-Le 1er janvier 2007, entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l’UE.

-13 décembre 2007, les chefs d’Etat et de gouvernement des 27 pays membres de l’Union européenne se sont réunis à Lisbonne afin de signer le nouveau traité qui doit se substituer au traité de Nice.

Celui-ci est ratifié par tous les pays membres (processus de ratification achevé en France le 14 – 02 – 2008) entré en vigueur le 1er décembre 2009.

Parmi les points forts du texte :

Une présidence stable de l’Union européenne qui remplacera les présidences tournantes actuelles. Le président du conseil européen, élu pour une durée renouvelable de deux ans et demi, préparera et animera les sommets européens et représentera l’UE sur la scène internationale.

L’extension des domaines du vote à la majorité qualifiée à la coopération judiciaire en matière pénale et à la coopération policière.

Un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il occupera les fonctions de l’actuel haut représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune (Pesc) et du commissaire européen aux Relations extérieures, donnant pour la première fois à la diplomatie européenne un visage unique.

La règle de vote à la double majorité - qui stipule qu’une décision doit être prise par 55 % des États membres et 65 % de la population - entrera progressivement en application à partir de 2014. En outre, en cas de litige, les pays pourront se référer jusqu’en 2017 au traité de Nice et exiger le report d’une décision.

-entrée de la Croatie en 2013.

Source : site de l’Union Européenne, Europa, <http://europa.eu/lisbon_treaty/faq/index_fr.htm>

Document 2 :

# Au sein du marché unique de l'UE (appelé aussi parfois «marché intérieur»), **les** [personnes](http://ec.europa.eu/growth/single-market_fr)**, les** [biens](http://ec.europa.eu/growth/single-market/goods_fr)**, les** [services](http://ec.europa.eu/growth/single-market/services_fr) **et les** [capitaux](http://ec.europa.eu/finance/capital/index_fr.htm) **peuvent circuler aussi librement** qu'à l'intérieur d'un même pays. La [reconnaissance mutuelle](http://ec.europa.eu/growth/single-market/goods/free-movement-sectors/mutual-recognition_fr)\* joue un rôle essentiel dans la suppression des obstacles au commerce.

Les citoyens de l'UE peuvent étudier, vivre, faire leurs achats, travailler ou prendre leur retraite dans n'importe quel pays de l'UE, ou avoir accès à des produits issus de toute l'Union.

## Abolition des barrières nationales. Pour créer ce marché unifié, des centaines d'**obstacles techniques, juridiques et bureaucratiques** qui entravaient le libre-échange et la libre circulation entre les pays membres de l'UE ont été **supprimés**.

Les entreprises ont ainsi pu développer leurs activités, tandis que la concurrence a **fait baisser les prix** et **offert un choix plus large aux consommateurs :**

-les communications téléphoniques coûtent beaucoup moins cher qu’il y a 10 ans ;

-le prix des billets d’avion a chuté et les liaisons aériennes se sont multipliées ;

-un grand nombre de particuliers et d’entreprises peuvent maintenant choisir leurs fournisseurs d’électricité et de gaz.

Parallèlement, l'UE cherche à garantir que ces libertés accrues ne portent pas atteinte aux principes **d'équité, de protection des consommateurs et de développement durable**. Elle est aidée dans cette tâche par les différentes autorités de concurrence et de régulation européennes.

## Un immense marché. Les entreprises européennes qui vendent leurs produits dans l'UE bénéficient d'un **accès direct à près de 500 millions de consommateurs,** ce qui les aide à rester compétitives. Le marché unique est également très attractif pour les **investisseurs étrangers.**

Source : *Un marché sans frontières*, europa, site de l’UE <https://europa.eu/european-union/topics/single-market_fr>

\* ce principe sur lequel se fonde le marché intérieur signifie que tout produit vendu légalement dans un pays de l’UE peut être vendu dans un autre, même s’il ne respecte pas toutes ses règles techniques, afin de favoriser les échanges commerciaux

Document  3 : Vidéo de Michel Aglietta : Quels sont les bénéfices de la monnaie unique européenne ? site ENS-Lyon

<http://ses.ens-lyon.fr/articles/lunion-monetaire-europeenne-quels-benefices-quelles-difficultes#section-0>

Document 4 : Exportations et importations de la France dans le monde en 2010 (en milliards d’euros)

INSEE, 2012

**Exercices :**

**Exercice 1 : l’intégration européenne résulte d’une construction**

**En vous appuyant sur le document 1 et sur vos connaissances, complétez le schéma ci-dessous des étapes de l’intégration européenne.**

Le traité de Maastricht a aussi

prévu la monnaie unique.

1999: l’euro devient la monnaie de la zone euro

qui comprend 11 pays et

aujourd’hui 19

L’UE est une **union**

**économique *et* monétaire**

car elle comporte ***en plus* une monnaie unique**

1986 : l’Acte Unique

signé par les 12 pays

de la CEE (9 + Grèce, Esp, Portugal) vise à créer un grand

**marché intérieur** (ou

commun, unique)

qui devient réalité en

1993 : c’est une

**union douanière avec**

***en plus* la libre**

**circulation des hommes et**

**des capitaux.**

1951 : 6 pays

(RFA, Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg)

créent la CECA

une zone de **libre échange**, c’est-à-dire une zone où les marchandises circulent librement sans droits de douane, sans entraves au commerce

1957: le traité de Rome

crée la CEE

une **union douanière** entre les 6 pays fondateurs : **zone** **de libre-échange *avec en plus***

***«un tarif extérieur***

***commun »*** c’est-à-dire les

mêmes droits de douane qui s’appliquent aux pays extérieurs à l’union douanière

1972 : élargissement à 9 pays

(6 + GB, Irlande Danemark)

Le traité de Maastricht

en 1992 a créé l’

Union Européenne ………… en 1993 qui est une **union union économique**

c’est le

**marché commun**

**plus l’harmonisation,**

**la coordination des**

**politiques éco** **nationales.**

L’UE s’est élargie à 15 : 12+

Suède, Autriche et Finlande

**Exercice 2 : extraire des informations d’un document**

Vous montrerez l’intérêt d’un marché unique et d’une monnaie unique à partir des documents 2 et 3.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| doc | Ce que dit le document | *et prolongements avec les connaissances personnelles* |
| 2 | Intérêt du marché unique :  -Marché unique => fin des barrières douanières « obstacles au commerce » dans l’UE, « des centaines d'**obstacles techniques, juridiques et bureaucratiques** qui entravaient le libre-échange »  +le principe de la [reconnaissance mutuelle](http://ec.europa.eu/growth/single-market/goods/free-movement-sectors/mutual-recognition_fr), principe clé du marché unique  -achats facilités (comparaison des prix + aisée par ex…)  - hausse de la concurrence entre entreprises de l’UE => **baisse des prix** et **choix plus large aux consommateurs « accès aux produits de toute l’union »** -« un immense marché » de « **près de 500 millions de consommateurs » *=> économies d’échelle* => hausse de la compétitivité-prix => hausse compétitivité**-libre circulation des capitaux, « marché unique est également très attractif pour les **investisseurs étrangers »** | - le libre échange des biens et services facilite les échanges intra européens et est favorable à la croissance dans l’UE  - th des avantage comparatifs de Ricardo  -la concurrence oblige les entreprises à des efforts de compétitivité  -avantages du libre échange pour les consommateurs  -nouvelles théories du commerce international :  le commerce international augmente la taille des marchés et favorise les économies d’échelle donc la croissance ; il augmente la diversité des produits…  Libre circulation des capitaux=> baisse des taux d’intérêt favorable aux investissements et à la croissance |
| 3 | Avantages du marché unique :  hausse de la concurrence grâce au développement des échanges sur un marché plus grand => baisse des prix pour les consommateurs et meilleure rentabilité pour les producteurs  avantages espérés de la monnaie unique :  -disparition du taux de change => incertitude sur l’évolution des prix disparait => favorable aux échanges intra européens  …mais la disparition du change est bénéfique s’il y a coordination des pol éco en UE [disparition du change= disparition du moyen de politique éco en cas de choc éco => nécessité de coordination des politiques éco qui n’existe pas en UE]  -une seule monnaie => politique mo unique  …mais il faut que les gouvernements acceptent de partager les instruments du budget et de la fiscalité pour l’intérêt commun de la zone (emploi, solidarité) | -Le doc 3 complète le doc 2 sur les avantages du marché unique  -avantages espérés de la monnaie unique :  Monnaie unique 🡺 fin des contraintes de change *en zone euro* :  - Fin des dévaluations compétitives *dans la zone euro* 🡺 efforts pour limiter l’inflation et être +compétitif  -Fin des incertitudes liées au change des monnaies dans la zone euro/fin du risque de 🡺 hausse des échanges 🡺 croissance  -Fin des frais de conversion des monnaies en zone euro 🡺 hausse du pouvoir d’achat  Et comparaison des prix facilitée en zone euro 🡺 baisse des prix  Favorable au consommateur, et à la croissance  -Coordination des pol éco dans l’UEM 🡺+ grande stabilité de la pol éco en zone euro 🡺Baisse des taux d’intérêt 🡺baisse du coût du crédit 🡺 C, I favorisés 🡺croissance |
| 4 | La France échange principalement en Europe. En 2010, selon l’INSEE, les importations de la France venant d’Europe ont dépassé les 300 milliards d’euros et les exportations de la France vers l’Europe ont atteint près de 260 milliards d’euros. | -ce doc appuie le doc 2 : le marché unique a favorisé les échanges intra européens |

**Exercice 3 : le cercle vertueux de l’intégration**

**C**omplétez le schéma à l’aide des expressions suivantes :

-Accélération de la croissance du PIB

-Acte unique (1986) 🡺 principe de reconnaissance mutuelle

-Economies d’échelle

-Gains de compétitivité

-Hausse de la demande globale

-Hausse du pouvoir d’achat et de la consommation

-Liberté des mouvements de capitaux (1993) plus effective à partir de 2002

Union douanière 🡺 libre circulation des marchandises

Acte unique (1986) 🡺 principe de reconnaissance mutuelle

Monnaie unique 🡺 meilleure visibilité des prix ; disparition du risque de change

Moindre segmentation nationale du marché européen

Libéralisation et hausse de la taille du marché

Création d’emplois

Hausse de la taille des entreprises

Amélioration du solde extérieur hors UE

Accélération de la croissance du PIB

Economies d’échelle

Baisse des prix

Amélioration du solde public

Hausse du pouvoir d’achat et de la consommation

Hausse de la demande globale

Gains de compétitivité

Hausse des investissements

Renforcement de la politique

de la concurrence (1992)

Liberté des mouvements de capitaux (1993) plus effective à partir de 2002

**Exercice 4 : Mettez en relation les documents proposés avec le plan**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Document | Mobilisation du document | Insertion dans le plan |
| 1 | -Faire ressortir les étapes essentielles de la construction européenne | I 1/ et II 1/ |
| 2 | Définition du marché unique  Avantages du marché unique | I1/  I2/ |
| 3 | Avantages de la monnaie unique | II 2/ |
| 4 | Avantages du marché unique | I 2/ |

**Etape 2 : Rédigez l’EC3.**

On peut prévoir un corrigé, qui peut être un texte à trous (à faire en classe)

Proposition de Martine :

I-Avec le marché unique, on a une avancée dans l’intégration européenne…

1. Le marché unique résulte d’une volonté engagée depuis les années 1950

Pour les pères de l’Europe (Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide De Gasperi, Paul-Henri Spaak), la construction européenne doit être avant tout un élément servant à rapprocher les peuples, et les États, afin d’éviter les tragiques erreurs du passé (Première et Deuxième Guerres mondiales notamment). 

L’Union européenne constitue l’exemple d’intégration régionale le plus abouti au monde. Elle a réalisé progressivement union douanière (1968), marché unique (1992) pour constituer une union économique et monétaire (1999), sans pour autant suivre linéairement les différentes étapes du processus d’intégration régionale présenté par Bela Balassa.

Ainsi, dans l’histoire de la construction européenne, les degrés d’intégration ne sont pas des étapes qui se succèdent, mais des processus qui s’entrecroisent.

Les pays européens ne se sont pas engagés dans la voie de l’intégration politique, même si le marché unique et la monnaie unique ont appelé des politiques communes.

Toutefois l’Europe demeure un ensemble à géométrie variable. Certains pays ont adhéré à la zone euro d’autres non ; de même en ce qui concerne le domaine de la libre circulation des individus au sein de l’espace européen : certains États membres n’ont pas signé les accords de Shengen alors que la Norvège et la Suisse, qui ne sont pas membres de l’Union, en font partie.

L’originalité de l’intégration européenne se perçoit à travers :

* un élargissement progressif à un nombre toujours plus grand de pays
* la mise en place de politiques communes. Exemples : la politique régionale permet aux pays nouvellement entrés ou aux régions en difficulté de bénéficier de fonds européens pour combler leur retard ; la PAC (politique agricole commune qui permet de soutenir les prix agricoles), la politique monétaire, ... Ces politiques ont notamment pour but de compenser l’hétérogénéité de développement des territoires des pays membres.
* La création d’institutions politiques supranationales.

2. et présente des avantages économiques

L’intégration par le marché repose sur l’analyse traditionnelle du gain à l’échange (A Smith, D Ricardo) et de l’allocation optimale des facteurs. En ouvrant leurs marchés à la libre circulation des biens et des services, les États membres espèrent une intensification de la concurrence et une logique de spécialisation, pouvant également conduire à des gains de productivité, des économies d’échelle et donc à une croissance plus dynamique. En laissant circuler librement les facteurs de production, ils espèrent une meilleure allocation des facteurs de production (travail et capital) et donc là encore, une croissance plus dynamique grâce à des incitations marchandes plus vives.

La réalisation du marché unique est favorable à la croissance pour 3 raisons essentiellement :

* L’intégration économique permet la baisse des prix et donc l’augmentation du pouvoir d’achat des consommateurs. En effet, la suppression des barrières douanières fait baisser les prix directement en supprimant les droits de douane, mais surtout indirectement en renforçant la concurrence entre les producteurs européens. Par ailleurs, l’élargissement des débouchés suscite la hausse de la taille des unités de production jusqu’à atteindre la taille efficiente (ce qui n’était pas le cas selon la Commission européenne avant le marché unique) et ainsi, permet la réalisation d’économies d’échelles. Ceci va encore dans le sens d’une réduction des prix.
* L’intégration économique augmente la compétitivité des entreprises européennes au niveau mondial. La baisse (ou du moins la faible progression relative) des prix accroît la compétitivité des producteurs européens par rapport au reste du monde : les exportations sont stimulées et les importations découragées. Mais l’amélioration de la compétitivité ne repose pas que sur les prix : l’intensification de la concurrence à l’intérieur de l’Europe pousse les entreprises européennes à innover, en même temps que l’élargissement rend l’innovation rentable.
* L’amélioration des conditions de la production permet la baisse du prix des produits et partant, suscite la hausse de la demande. On remarque aussi l’importance accordée à la concurrence et à l’extension du marché ce qui situe la logique de l’intégration européenne directement dans la filiation de l’analyse de Smith.

II-...renforcée par la création d’une monnaie unique

1. de Maastricht à la monnaie unique

Le passage à l’euro pour 19 des 28 pays membres de l’Union européenne s’est fait en 1999 avec l’entrée en circulation de cette monnaie en 2002.

Toutefois, ce projet de monnaie unique est le fruit d’une volonté politique bien antérieure.

En effet, depuis le Traité de Rome (1957) instaurant la Communauté économique européenne, chaque approfondissement de l’union économique s’est rapproché de la monnaie unique. L’Acte Unique Européen de 1986 rend indispensable cette unification des monnaies car il permet la libre circulation des capitaux. Celle-ci est non seulement extrêmement complexe lorsque les différents acteurs utilisent différentes devises mais est aussi source d’instabilité si les échanges sont effectués en dollar.

La mise en place de la libre circulation de capitaux combinée avec une forte période d’instabilité des monnaies européennes ont rendu le projet de monnaie unique indispensable. C’est pourquoi, afin de faciliter la transition, le Traité de Maastricht (1993) met en place des critères de convergences soit des critères permettant de déterminer le niveau de convergence des différentes économies. Afin d’éviter tout décrochage, un certain niveau de similarité est souhaitable avant de passer à une monnaie unique.

C’est de ces critères de convergences que découle le Pacte de Stabilité et de Croissance signé en 1997. Les pays participant à la zone euro doivent, entre autres, limiter leur déficit public à moins de 3 % de leur produit intérieur brut (PIB) et leur dette publique à pas plus de 60 % de leur PIB. Ces critères pourtant définis par la France dans un contexte économique complètement différent ne sont plus respectés de nos jours, la France ne faisant pas exception. C’est pourquoi le Pacte de Stabilité est remis en question dernièrement.

2. qui présente des avantages

La mise en place de l’euro permet aux agents économiques de mieux comparer les prix des produits, comparaison auparavant rendue difficile du fait des fluctuations entre monnaies. Ainsi, la concurrence est stimulée, ce qui est censé faire diminuer les prix.

On peut aussi ajouter le fait que la mise en place de l’euro permet aux entreprises de supprimer les risques de change, qui existaient auparavant pour les entreprises exportatrices. Ces dernières n’ont plus à s’acquitter du coût des assurances permettant de couvrir le risque de change, et elles n’ont plus à s’acquitter de la taxe qui permettait de changer du franc contre du mark, par exemple. Au total, la mise en place de l’euro permet de réduire les coûts de production, ce qui peut être répercuté sur les prix de vente, puis sur les échanges.

La mise en place de l’euro peut avoir pour effet de stimuler la croissance, ce qui doit faire diminuer les prix et donc stimuler les échanges. De la même manière, la suppression des coûts liés aux changes va également permettre de diminuer les coûts de production pour les entreprises exportatrices, ce qui se traduit sur les prix de vente et donc l’activité.

De plus, au niveau macroéconomique, la mise en place de l’euro supprime de fait la possibilité de dévaluation compétitive, ce qui permet d’éviter les stratégies individualistes de certains pays voulant stimuler leur commerce extérieur au détriment des autres.

Enfin, l’euro doit permettre de concurrencer le dollar comme monnaie de référence internationale, avec les avantages que cela procure.

L’euro est aujourd’hui accepté comme deuxième monnaie internationale. Les pays de la zone euro bénéficient ainsi, d’une monnaie internationale qui les protège contre l’inflation et les risques de change, et qui attire les investisseurs. En effet, le taux de change de l'euro par rapport au dollar étant relativement élevé, la monnaie des pays membres de la zone euro devrait attirer les investisseurs mais un niveau trop élevé, elle handicape les exportations des États membres.

Cependant, la monnaie unique ne crée pas une zone protégée ; la crise économique et financière de la fin des années 2000 a altéré la confiance des investisseurs dans l'Union économique et monétaire ce qui engendre des difficultés pour les États membres liées au financement de leur budget.